

Cote du document: EB 2020/129/INF.7
Date: 6 avril 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au premier trimestre 2020

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division de la comptabilité et du contrôle
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

David Hartcher

Fonctionnaire principal des finances
téléphone: +39 06 5459 2133
courriel: d.hartcher@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session
Rome, 20-21 avril 2020

Pour: **Information**

Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au premier trimestre 2020

1. Le présent document d'information contient les taux d'intérêt et les commissions de service du FIDA applicables au premier trimestre 2020.
2. Tous les calculs de taux d'intérêt ont été réalisés avec six décimales et arrondis à la deuxième décimale.

Taux d'intérêt et commissions de service du FIDA applicables au premier trimestre 2020

I. Contexte

1. En 1994, le Conseil d'administration a décidé que les taux d'intérêt des prêts consentis par le Fonds à des conditions ordinaires seraient alignés sur les taux d'intérêt variables fixés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).
2. Cette décision a été confirmée par le Conseil d'administration en 2009 (EB 2009/98/R.14), dans le dernier examen de la tarification des prêts, mené en 2018 (EB 2018/125/R.45/Rev.1), et par le Conseil des gouverneurs en 2019 (GC 42/L.7).
3. Pour se mettre davantage en conformité avec la BIRD, le Conseil a décidé qu'à partir de 2019 le FIDA adopterait une fréquence trimestrielle pour fixer ses taux d'intérêt et ses commissions de service. Une fois approuvés par la direction, ces taux d'intérêt et commissions de service sont publiés sur le site web du FIDA, ce qui permet aux emprunteurs et autres parties prenantes clés du FIDA d'en prendre connaissance rapidement et en toute transparence.
4. De plus, la direction informera le Conseil d'administration des taux et commissions dans un document d'information transmis à chaque session.

II. Résumé

5. Les taux d'intérêt du FIDA pour les prêts consentis à des conditions autres que favorables ont légèrement baissé entre le quatrième trimestre 2019 et le premier trimestre 2020, compte tenu de la baisse des taux LIBOR/EURIBOR à six mois. Le taux EURIBOR à six mois pour l'euro reste négatif.
6. Du quatrième trimestre 2019 au premier trimestre 2020, les taux d'intérêt et les commissions de service des prêts concessionnels à des conditions mixtes pour les prêts libellés en dollars des États-Unis ont légèrement baissé; les taux d'intérêt et les commissions de service sont restés constants pour les prêts libellés en droits de tirage spéciaux, et ils ont légèrement augmenté pour les prêts libellés en euros.
7. Du quatrième trimestre 2019 au premier trimestre 2020, les commissions de service des prêts concessionnels à des conditions particulièrement favorables pour les prêts libellés en dollars des États-Unis ont légèrement baissé, tandis que, pour ceux libellés en droits de tirage spéciaux et en euros, les commissions de service sont restées constantes.

A. Prêts consentis à des conditions ordinaires et intermédiaires

8. Les taux d'intérêt appliqués par le FIDA à ses prêts consentis à des conditions ordinaires sont calculés par rapport à un taux de référence variable – le LIBOR/EURIBOR à six mois, majoré d'une marge qui est soit variable, soit fixe sur la durée du prêt.
9. Les prêts du FIDA accordés à des conditions intermédiaires ont un taux d'intérêt équivalant à 50% du taux d'intérêt des prêts du FIDA consentis à des conditions ordinaires¹.

LIBOR/EURIBOR

10. Le tableau 1 présente les taux LIBOR/EURIBOR pour le premier trimestre 2020 par monnaie de libellé des prêts ainsi que la variation par rapport au quatrième trimestre 2019.

¹ Depuis septembre 2012, le FIDA ne propose plus de prêts à des conditions intermédiaires.

Tableau 1
LIBOR/EURIBOR*
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>DTS</i>	<i>EUR</i>	<i>USD</i>
1 ^{er} trimestre 2020	1,20	0,00	1,91
4 ^e trimestre 2019	1,24	0,00	2,06
Variation entre le 4 ^e et le 1 ^{er} trimestre	(0,04)	0,00	(0,15)

* Un taux plancher de 0% s'applique aux taux LIBOR/EURIBOR en cas de taux d'intérêt négatifs.

Marge du FIDA²

11. Pour les prêts à des conditions ordinaires approuvés jusqu'au 1^{er} janvier 2019, le FIDA applique, en sus des taux LIBOR/EURIBOR:
 - la marge variable de la BIRD pour les prêts assortis d'une échéance moyenne de 18 à 20 ans.
12. Pour les prêts à des conditions ordinaires approuvés après le 1^{er} janvier 2019, le FIDA applique, en sus des taux LIBOR/EURIBOR:
 - la marge de la BIRD qui reflète l'échéance moyenne de remboursement et la monnaie de libellé du prêt;
 - une marge variable ou fixe, au choix de l'emprunteur;
 - un ajustement sur la marge variable ou fixe, en fonction de la catégorie de revenu dans laquelle le pays emprunteur est classé³.
13. Les tableaux 2 et 3 présentent les taux des marges variables et fixes de la BIRD, par monnaie de libellé des prêts et échéance moyenne de remboursement, pour le premier trimestre 2020.

Tableau 2
Marge variable par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement pour le premier trimestre 2020⁴
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>Échéance moyenne</i>					
	<i>8 ans et moins</i>	<i>De plus de 8 ans à 10 ans</i>	<i>De plus de 10 ans à 12 ans</i>	<i>De plus de 12 ans à 15 ans</i>	<i>De plus de 15 ans à 18 ans</i>	<i>De plus de 18 ans à 20 ans</i>
DTS	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99
USD	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99
EUR	0,49	0,59	0,69	0,79	0,89	0,99

Tableau 3
Marge fixe par monnaie de libellé et échéance moyenne de remboursement pour le premier trimestre 2020⁴
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>Échéance moyenne</i>					
	<i>Huit ans et moins</i>	<i>De plus de 8 ans à 10 ans</i>	<i>De plus de 10 ans à 12 ans</i>	<i>De plus de 12 ans à 15 ans</i>	<i>De plus de 15 ans à 18 ans</i>	<i>De plus de 18 ans à 20 ans</i>
DTS	0,56	0,76	0,86	1,01	1,21	1,31
USD	0,65	0,85	0,95	1,10	1,30	1,40
EUR	0,50	0,70	0,80	0,95	1,15	1,25

14. Le tableau 4 présente les ajustements supplémentaires pratiqués sur la marge variable ou fixe de la BIRD en fonction de la catégorie de revenu de l'emprunteur.

² Source des données: informations publiées sur le site web de la BIRD le premier jour ouvrable du trimestre de révision du taux considéré.

³ L'ajustement appliqué à la marge de la BIRD en fonction de la catégorie de revenu du pays est limité à la hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD et appliquée depuis le 1^{er} juillet 2018.

⁴ Hors hausse de la prime d'échéance adoptée par la BIRD et appliquée depuis le 1^{er} juillet 2018.

Tableau 4
Prime d'échéance par catégorie de pays et délai de remboursement moyen applicable au premier trimestre 2020³
 (en pourcentage)

Catégorie de revenu des pays	Échéance moyenne						Note
	8 ans et moins	De plus de 8 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 12 ans	De plus de 12 ans à 15 ans	De plus de 15 ans à 18 ans	De plus de 18 ans à 20 ans	
Groupe A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Exemption
Groupe B	0,00	0,00	0,05	0,10	0,15	0,20	Décote
Groupe C	0,00	0,00	0,10	0,20	0,30	0,40	Standard
Groupe D	0,05	0,05	0,20	0,35	0,50	0,65	Majoration

B. Prêts à des conditions mixtes

15. Pour les prêts à des conditions mixtes approuvés jusqu'au 15 février 2019, les taux d'intérêt et commissions de service se montaient à 2,00% pour les prêts libellés en droits de tirage spéciaux, en euros et en dollars des États-Unis, pour le premier trimestre 2020.
16. Pour les prêts approuvés après le 15 février 2019, les taux d'intérêt et commissions de service des prêts libellés en droits de tirage spéciaux restaient fixés à 2,00%; toutefois, compte tenu des différences de taux d'intérêt notional entre la monnaie concernée et les droits de tirage spéciaux, les taux d'intérêt et commissions de service ont été ajustés chaque trimestre pour les prêts libellés en euros et en dollars des États-Unis (voir le tableau 5).
17. Le tableau 5 présente les taux d'intérêt et commissions de service applicables, par monnaie de libellé, pour les prêts à des conditions mixtes approuvés après le 15 février 2019.

Tableau 5
Taux d'intérêt et commissions de service pour les prêts accordés à des conditions mixtes et approuvés après le 15 février 2019
 (en pourcentage)

Monnaie	DTS	EUR*	USD*
1 ^{er} trimestre 2020	2,00	1,16	2,82
4 ^e trimestre 2019	2,00	1,00	2,94
Variation entre le 4 ^e et le 1 ^{er} trimestre	0,00	0,16	(0,12)

* Source des données: informations publiées sur le site web de la BIRD le premier jour ouvrable du trimestre de révision du taux considéré.

C. Prêts à des conditions particulièrement favorables

18. Pour les prêts accordés à des conditions particulièrement favorables et approuvés jusqu'au 15 février 2019, la commission de service est restée constante au premier trimestre 2020, à 0,75%, pour les prêts libellés en droits de tirage spéciaux, en euros et en dollars des États-Unis.
19. Pour les prêts approuvés après le 15 février 2019, la commission de service des prêts libellés en droits de tirage spéciaux est restée fixée à 0,75%; toutefois, compte tenu des différences de taux d'intérêt notional entre la monnaie concernée et les droits de tirage spéciaux, la commission de service a été ajustée chaque trimestre pour les prêts libellés en euros et en dollars des États-Unis (voir le tableau 6).
20. Le tableau 6 présente, par monnaie de libellé, la commission de service applicable aux prêts à des conditions particulièrement favorables approuvés après le 15 février 2019.

Tableau 6
**Commission de service applicable aux prêts à des conditions particulièrement favorables
approuvés après le 15 février 2019**
(en pourcentage)

<i>Monnaie</i>	<i>DTS</i>	<i>EUR*</i>	<i>USD*</i>
1 ^{er} trimestre 2020	0,75	0,75	1,42
4 ^e trimestre 2019	0,75	0,75	1,54
Variation entre le 4 ^e et le 1 ^{er} trimestre	0,00	0,00	(0,12)

* Source des données: informations publiées sur le site web de la BIRD le premier jour ouvrable du trimestre de révision du taux considéré.